

31 août 2011

QUAND LA DIRECTION GAGNE DU TEMPS DE TRAVAIL SUR LE DOS DES AGENTS EN PASSANT LEURS DROITS SOUS SILENCE

FO DGFIP s'est rendu compte que les droits à autorisation d'absence n'étaient pas respectés !
Nous avons donc saisi la direction locale par mél du 30 août :

Bonjour,

La lettre-circulaire de RH1A sur les règles de vie quotidienne du 10/12/10 accorde un jour pour un changement de résidence administrative à l'intérieur d'un même département, 2 jours pour un changement dans un département limitrophe, 3 jours pour un changement dans un autre département, quel que soit le motif : mutation, promotion, cycle de formation professionnelle.

Beaucoup d'agents n'ayant pas eu cette information n'ont pu en faire la demande.

Pire, un agent qui avait demandé à GRH s'il avait droit à un délai de route pour un département limitrophe, a obtenu une réponse négative.

Contrairement aux engagements du Directeur Général, l'information des agents sur les règles de vie n'a été ni efficace ni efficiente puisque tout le volet autorisation d'absence n'a pas fait l'objet d'une information.

Aussi, s'agissant des délais de route concernant les changements de résidence administrative en date du 31/08 et 01/09/11, je vous demande d'accorder les délais aux agents concernés après le 1er septembre.

Le bureau FO DGFIP

En réponse, la direction locale a indiqué que la note de 40 pages étaient disponible sous Ulysse.

Pour FO DGFIP 67 « La publication sur Ulysse d'une note de 40 pages, sans même porter son existence à la connaissance des agents, ne peut constituer une information des agents. D'autant plus que le DG s'était engagé à ce que l'information des agents soit **la plus complète et la plus en amont possible !** »

POUR CONNAITRE VOS DROITS : Ulysse/ Les agents/Vie de l'agent/Temps de travail/circulaire du 10 décembre 2010

POUR TOUTE DIFFICULTE : CONTACTER FO DGFIP et sa section locale.

QUAND LA CHALEUR FAIT FONDRE LES NEURONES DE LA DIRECTION

La DRFIP d'Alsace et du Bas-Rhin a vraiment de la chance : nos directeurs deviennent des spécialistes de « la médecine climatologique ». Ils arrivent à déterminer quelles parties du bâtiment **4 Place de la République** (étage et partie d'étage...) nécessitent un aménagement du temps de travail en raison de la canicule, en fonction de l'orientation du soleil !

Et nous sommes persuadés que très prochainement, ils seront capables de faire une analyse calorifique bureau par bureau, voire chaise par chaise, selon que l'on est assis côté couloir ou côté fenêtre !!!!
Peut-être aurons nous la chance de bénéficier très bientôt d'un audit intitulé : « canicule et résistance à la chaleur des agents de la DRFIP 67 ».

FO-DGFIP se permet un peu d'ironie sur une décision autant absurde qu'incomprise et qui n'est pourtant pas un gag !

Pour en venir au fait, des consignes ont circulé, oralement ou par messages adaptés aux différents pôles ou divisions, du **4 Place de la République**.

Message envoyé au Pôle Gestion Publique : « *En raison de la forte chaleur régnant dans les services situés au 2^{ème} étage, côté façade SUD, et ceux situés au 3^{ème} étage, les agents sont autorisés à quitter leur service à partir de 15 H 00. Vous serez informés par messagerie de la fin de ce dispositif* ».

Consigne retransmise aux chefs d'unité (pas aux agents directement...no comment...) englobant le « *côté avenue des Vosges* ».

FO-DGFIP s'interroge :

- ✓ le 1^{er} étage façade Sud est-il moins chaud que le 2^{ème} ?
- ✓ l'avenue des Vosges a-t-elle perdu le Nord ?
- ✓ qu'en est-il des autres bureaux ? les agents ne souffrent-ils pas également de la chaleur ? (Scoop FO DGFIP pour la Direction : le soleil donne également rue Louis Apfel et Avenue de la Liberté !)

Message DRFIP 67 à l'attention des PNC, SIE, SIP, CDIF... : « *En raison des fortes chaleurs, Mesdames et Messieurs les responsables d'unités sont avisés qu'ils ont la possibilité d'accorder à leurs agents des facilités horaires avec départ anticipé à 15 H* ».

FO-DGFIP s'interroge :

- ✓ le soleil ne tourne-t-il pas de la même manière au 4 place République qu'au 35 avenue des Vosges ?
- ✓ Ne fait-il pas aussi chaud à l'Hôtel des Finances de Molsheim qu'à celui de Sarre-Union ?
- ✓ Est-ce le chef de service qui détermine la température et pas le thermomètre ?

FO DGFIP dénonce les consignes multiples conduisant à des traitements différenciés entre les agents, parfois dans un même bâtiment, voire dans un même service. Seul un message unique accordant les facilités horaires à tous les personnels dans le département aurait été **de bon sens**, pour ne pas dire intelligent.

Anecdotique, dérisoire... sans doute face à d'autres problèmes (car il y en a en cette période...), mais face à tant d'incongruité (pour ne pas dire autre chose...), nous ne pouvions nous taire !

Section FO DGFIP 67 fo.067@dgifp.finances.gouv.fr	BULLETIN D'ADHESION à retourner :	Section FO DGFIP 67 - T. G. STRASBOURG
site local : www.fo-dgifp-sd.fr/067/	NOM :	PRENOM :
site national : www.fo-dgifp.fr/	GRADE :	Echelon :
	AFFECTATION :	
	déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP	
	Fait à	le
	(signature)	
	→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu	
	Tout adhérent est membre automatiquement et gratuitement de l' A. F. O. C. Association F. O. Consommateurs	
	Secrétaire Départemental : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25	